



RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspection du second degré

Dossier suivi par

Sabine BOUVERET Faisant fonction d' IA-IPR mathématiques

Evelyne GERBERT-GAILLARD IA-IPR mathématiques

Christophe TOURNEUX IA-IPR mathématiques

Mél.

sabine.bouveret@ac-besancon.fr evelyne.gerbert-gaillard@ac-besancon.fr Christophe.tourneux@ac-besancon.fr

Mél. secrétariat ce.ipr@ac-besancon.fr

Téléphone 03 81 65 49 33

10 rue de la Convention 25030 Besançon cedex Mesdames, Messieurs les professeurs de Mathématiques

s/c Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Besançon, le 20 septembre 2018

Objet : Rentrée scolaire 2018

Les inspecteurs du second degré souhaitent une excellente rentrée à chacune et chacun. Par la présente, ils vous font part de ce qui guidera leur action dans les prochains mois.

Les priorités académiques définies par Monsieur le Recteur feront l'objet d'une attention particulière de la part des corps d'inspection. Dans la continuité des années scolaires précédentes, les inspecteurs veilleront à l'engagement des personnels pour assurer à tous les usagers des établissements scolaires un cadre de vie sécurisé, agréable et propice aux apprentissages. Ils veilleront également à ce que la pratique professionnelle de chaque personnel soit en accord avec le principe d'éducabilité de tous les élèves, qui est essentiel et indéfectible pour élever chacune et chacun dans la voie d'excellence vers laquelle le portent ses dispositions et ses goûts.

Notre action commune, au sein d'une École bienveillante et exigeante, a l'impérieux devoir de prévenir et de bannir toute forme de discrimination et tout stéréotype. La lutte contre le décrochage scolaire, ainsi que l'attention aux plus fragiles et aux plus démunis, sont des préoccupations qui doivent être quotidiennes. C'est notamment en s'appuyant sur la transmission des valeurs de la République, qui est du ressort de chaque acteur de notre institution, que nous pourrons atteindre les objectifs que nous partageons.

La mise en œuvre des réformes du système éducatif, notamment celle du lycée professionnel et celle du lycée général et technologique, se poursuit et contribue à garantir un parcours personnalisé de réussite à tous les élèves, grâce à des pratiques pédagogiques et à des modalités d'enseignement variées et adaptées. Vous êtes encouragés à poursuivre le travail que vous avez entrepris avec conviction, individuellement et collectivement, en conservant tout le sens et toute la pertinence des actions mises en place dans les collèges et lycées de l'académie, ou au sein de réseaux d'établissements.

Les travaux engagés autour de l'école du socle, des différentes liaisons, des quatre parcours éducatifs et de l'insertion professionnelle réclament tout notre appui. Ils aideront à assurer cohérence et continuité dans la formation de l'élève. Ceux qui sont conduits sur le travail personnel de l'élève, la plus-value pédagogique du numérique et l'évaluation se poursuivront, notamment à l'occasion des tests nationaux de positionnement qui seront passés en classes de sixième, de seconde professionnelle et de seconde générale et technologique. L'utilisation raisonnée des résultats de ces travaux et tests permettra de soutenir les apprentissages, dans le cadre d'une coopération qui amène chacun des collégiens et lycéens au meilleur de lui-même.

Les formations initiale et continue des personnels enseignants et d'éducation favoriseront les échanges de pratiques et chacun devra prendre une part active et réflexive à sa propre formation. Les accompagnements individuel et collectif de ces personnels seront des moments privilégiés pour, d'une part, assurer la convergence des efforts de tous et, d'autre part, nourrir la réflexion des différents acteurs de la communauté éducative.

Nous vous remercions très sincèrement pour votre engagement au service de la réussite des élèves qui vous sont confiés et vous souhaitons une année scolaire riche en satisfactions professionnelles.

Pour le collège des IA-IPR Le doyen,

Nicolas MAGNIN

Pour le collège des IEN ET-EG-IO, Le doyen,

Fabrice PEYROT

Axes de travail en mathématiques

Nous vous remercions pour votre engagement au service de la réussite des élèves, et saluons plus particulièrement les professeurs qui contribuent au bon déroulement des examens ainsi que ceux qui acceptent les fonctions d'accompagnement auprès des professeurs stagiaires, contractuels, en reconversion ou en détachement dans notre discipline. Nous souhaitons également la bienvenue aux professeurs entrant dans l'académie et aux lauréats des concours de recrutement.



Au-delà de cette traditionnelle lettre de rentrée, vous recevrez tout au long de l'année des informations régulières qui vous parviendront par courrier électronique à votre adresse professionnelle (...@ac-besancon.fr).

2/5

1. Les particularités de l'année 2018-2019

Le plan Villani-Torossian

http://eduscol.education.fr/maths/actualites/actualites/article/mission-maths-1.html

Cédric Villani (mathématicien et député de l'Essonne) et Charles Torossian (Inspecteur général, groupe des mathématiques) ont été chargés, par le ministre Jean-Michel Blanquer, en octobre 2017 d'une mission sur l'enseignement des mathématiques. Cette mission a rendu ses conclusions le lundi 12 février dans un rapport proposant vingt et une mesures. Le ministre a depuis décidé de mettre en œuvre progressivement la totalité de ces mesures.

L'ensemble des propositions vise le développement du goût pour les mathématiques, de l'esprit logique et à conforter une représentation plus juste des mathématiques.

Les mesures 11, 12 et 13 visent notamment et en lien direct avec la discipline, la place du calcul, des opérations et de la résolution de problèmes à l'école, la mémorisation et le développement des automatismes sur l'ensemble du parcours d'apprentissage, la définition de paliers et une évaluation régulière de la maitrise de ces derniers.

Une attention particulière est également portée sur l'articulation nécessaire entre la manipulation, la verbalisation et l'abstraction dans la construction des apprentissages et la place de la notion de preuve (mesures 5 et 6).

Les mesures 14, 15 et 16 concernent quant à elles la formation continue et le développement professionnel des enseignants dans une dynamique de réflexion et de travail collectif au sein des établissements et des **laboratoires de mathématiques**.

Un objectif de 6 laboratoires par académie (5 établissements et 1 campus des métiers) est visé pour les trois années à venir. Ils pourront être mis en place dans des lycées (LGT et LP) et collèges.

Ces laboratoires de mathématiques seront des lieux d'échange, de réflexion disciplinaire, didactique et pédagogique, d'expérimentation, de médiation, et de développement professionnel pour les enseignants de mathématiques du second degré, dans le cadre d'un partenariat avec des acteurs de l'enseignement supérieur. Ils auront aussi vocation à impliquer les enseignants du premier degré et post-baccalauréat, ainsi que les enseignants des disciplines en interaction avec les mathématiques.

Chaque laboratoire de mathématiques fera l'objet d'un projet au sein de l'établissement ou du réseau d'établissements (typiquement un ou plusieurs lycées – LP et LGT – proches géographiquement et leurs collèges de rattachement) sur une période d'expérimentation de 3 ans. Il sera piloté par un professeur missionné sous la responsabilité du chef de l'établissement accompagné par l'Inspection Pédagogique Régionale. Le déploiement du projet reposera sur le principe du volontariat et de l'adhésion des équipes disciplinaires et pédagogiques. Par ailleurs le laboratoire travaillera en partenariat étroit avec des acteurs extérieurs, issus de l'enseignement supérieur notamment :

- l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques de Franche-Comté (IREM-FC),
- l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE),
- le Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB UMR CNRS 6623) et le Département de Mathématiques de l'Université de Franche-Comté,
- les laboratoires de Mathématiques d'autres établissements de l'académie (réseau des laboratoires),
- les enseignants des CPGE scientifiques,

...

Le laboratoire se positionnera ainsi comme un lieu de référence de proximité pour l'enseignement secondaire en mathématiques, en lien avec la recherche et l'enseignement supérieur. Il disposera d'une visibilité académique et universitaire.

Au collège

Au regard des résultats obtenus par la France lors des évaluations internationales en matière éducative et afin de renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux, des aménagements des programmes des cycles 2, 3 et 4 sont parus au BO n° 30 du 26 juillet 2018 pour être mis en œuvre à la rentrée 2018.



Ces clarifications de programmes sont en lien avec la mesure 13 du plan Villani-Torossian. Elles réaffirment notamment l'importance du développement des compétences mathématiques (chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer, communiquer), de la place du calcul, de la résolution de problème, de la formation au raisonnement, de l'initiation à la démonstration et de l'acquisition d'automatismes.

Ces ajustements de programme entrent en vigueur dès cette rentrée. En complément, de nouveaux repères de progressivité annuels seront publiés très prochainement.

Au lycée

La modernisation du baccalauréat est engagée. Des ressources et des outils d'information sur la mise en œuvre de la réforme sont mis à disposition.

http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html

Pour la rentrée 2018, quelques évolutions sont données pour la classe de seconde :

- Un test de positionnement est organisé pour tous les élèves de seconde des établissements publics et privés sous contrat qui entrent en seconde générale, technologique ou professionnelle. Il fournira des repères au début de la scolarité des élèves au lycée et n'ont pas vocation à évaluer l'ensemble des compétences d'un élève entrant en seconde. La correction est automatisée et les résultats sont anonymes, confidentiels, communiqués aux élèves et uniquement partagés avec les professeurs concernés et les familles. Le test de positionnement de début de seconde
- Un temps sera dédié à l'aide aux choix d'orientation afin d'accompagner chaque élève dans la conception de son projet (54 heures). Un guide est en ligne pour faciliter cette démarche. Guide pour l'accompagnement à l'orientation

La réforme du lycée général et technologique s'appliquera à compter de la rentrée 2019 pour les classes de seconde et de première et de la rentrée 2020 pour la terminale :

STS

Une lettre de rentrée vous sera transmise prochainement.

2. Accompagnement et formation des personnels

L'inspection pédagogique régionale de mathématiques et le groupe de formateurs qui les accompagnent font évoluer les actions de formation institutionnelle en mathématiques dans la volonté d'accompagner, sur le long terme, les équipes en petits groupes, au plus près de leurs besoins, dans le contexte de leur exercice et de leur établissement.

Cet accompagnement débutera par un temps d'échange, d'écoute, d'observation en classe visant un diagnostic qui permettra de construire avec les équipes le contenu de deux jours de formation qui se dérouleront ultérieurement.

Les observations dans les classes visent à repérer les points forts, à mieux connaître les pratiques professionnelles et à identifier les besoins éventuels. Elles sont déconnectées de tout objectif d'évaluation des enseignants

En complément de ces observations, une réunion de l'équipe des professeurs de mathématiques de l'établissement sera l'occasion pour les professeurs de faire part de leurs souhaits en termes d'accompagnement et de formation. Une réflexion en amont sur cette question, individuellement ou en équipe, sera assurément souhaitable. Ces modalités d'accompagnement peuvent également favoriser, dans des rapports de confiance et de respect réciproques, des temps de co-observation pour encourager la réflexivité sur les pratiques de chacun. Ces temps d'échange et de réflexion favoriseront la formation entre

En ce sens, ces temps de formation s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre, souhaitée par le ministre, du plan Villani-Torossian, notamment de la mesure 15 :

« Développer la formation continue des professeurs de mathématiques à l'échelle locale, dans une logique de confiance, entre pairs et en équipe ; promouvoir l'observation conjointe ; dégager un temps commun dans les emplois du temps ; identifier les personnes ressources. »

Certains établissements ou groupements d'établissements bénéficieront de ces formations à l'initiative de l'inspection.

Ces formations peuvent toutefois faire l'objet d'une demande de l'équipe et du chef d'établissement auprès de l'inspection pédagogique régionale de mathématiques



Nous rappelons également à chaque équipe la nécessité d'accueillir et d'accompagner les professeurs contractuels dès leur arrivée dans les établissements. Ces derniers n'ont pas tous pu bénéficier d'une formation suffisante et rencontrent des difficultés pour mettre en œuvre, dans des délais très courts, un enseignement adapté. Il importe donc de rester attentifs à leur situation pour répondre à leurs besoins tant au moment de leur prise de fonction que dans l'élaboration et l'animation de situations d'apprentissage.

3. Concours de recrutement

Comme chaque année le ministère ouvre différents concours de recrutement des personnels enseignants dont vous trouverez la liste et les conditions d'inscription sur le site accessible via le lien ci-dessous :

http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33963/se-reperer-dans-les-concours.html

Nous vous précisons qu'une préparation au concours interne de l'agrégation est proposée chaque année aux personnels de l'académie.

Pour ceux qui souhaiteraient évoluer vers d'autres fonctions, nous vous signalons l'opportunité de passer les concours d'encadrement (personnels de direction et personnels d'inspection). Vous trouverez les informations relatives à ces concours en suivant le lien cidessous :

http://www.education.gouv.fr/cid5349/concours-des-personnels-d-encadrement.html

4. Les ressources

Nous vous invitons à consulter régulièrement les sites suivants :

- -Le site éduscol http://eduscol.education.fr/
- Le site académique http://www.ac-besancon.fr/
- Le site disciplinaire Mathématiques Académie de Besançon http://mathematiques.ac-besancon.fr/
- Le site de l'inspection générale http://igmaths.org/spip/

5. Les événements mathématiques

La participation à ces diverses manifestations, qui s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du plan Villani-Torossian, permet de stimuler le goût des élèves pour les mathématiques, d'enrichir leur culture scientifique et de construire des compétences mathématiques et transversales. C'est ainsi l'occasion d'améliorer l'apprentissage des mathématiques dans un cadre coopératif. Nous vous conseillons donc d'inscrire vos élèves aux différents concours, rallyes et olympiades organisés aux niveaux national et académique.

- Rallye Mathématiques de Franche-Comté pour les classes de 3e et de 2^{nde} https://www.apmep.fr/Rallyes-2017-2018
- Rallye Mathématique Transalpin pour les autres classes de collège https://www.apmep.fr/-Rallye-Mathematique-Transalpin-RMT-
- Olympiades nationales pour les élèves des classes de 1ère.
 http://www.apmep.fr/-Olympiades
- Concours Castor informatique http://castor-informatique.fr/

4/5

6. La semaine des mathématiques

La semaine des mathématiques se déroulera du 11 au 17 mars 2019. La thématique de cette nouvelle édition est:

« Jouons ensemble aux mathématiques ».

Cet événement vise à

- montrer les mathématiques sous un jour nouveau, ludique, concret et dynamique, en présenter les innombrables facettes et débouchés pour donner envie aux élèves d'en faire et encourager les vocations.
- promouvoir la culture scientifique, souligner le rôle des mathématiques, dans l'histoire de l'humanité et la compréhension scientifique du monde, dans la formation des citoyens et leur vie quotidienne, dans une grande variété de métiers, et dans l'évolution d'autres disciplines
- valoriser les actions mises en œuvre tout au long de l'année

http://eduscol.education.fr/maths/actualites/actualites/article/un-evenement-semaine-des-maths-2019.html

7. Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

Tous les professeurs, en particulier ceux qui ont une expérience en tant que formateur ou tuteur, peuvent candidater au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA). Vous trouverez les informations relatives à ce certificat en suivant ce lien :

http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article6151

8. L'inspection régionale de mathématiques

L'inspection générale de mathématiques est représentée dans notre académie par madame Claudine Picaronny, IGEN de mathématiques.

Madame Sabine BOUVERET, professeure de Mathématiques remplace, en tant que Faisant Fonction d'IA-IPR de Mathématiques, Monsieur Nicolas MAGNIN qui rejoint le corps d'inspection Etablissement Vie Scolaire.

Nous sommes également accompagnés dans nos missions par des professeurs chargés de mission et entourés par une solide équipe de formateurs académiques.

Sachant compter sur votre engagement pour la réussite de tous les élèves, votre professionnalisme et votre sens du service public, nous souhaitons rester à votre écoute et vous accompagner dans vos différentes missions, et vous souhaitons, chères et chers collègues, une belle année scolaire.

Nous vous adressons nos plus cordiales salutations.

Sabine BOUVERET Faisant fonction d' IA IPR de mathématiques.

Evelyne GERBERT-GAILLARD - Christophe TOURNEUX

IA-IPR de Mathématiques



5/5